



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 30 janvier 2014

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du Conseil communal,
Walter Vansteenkiste (à partir du point 5 et quitte la séance durant le point 12), bourgmestre
Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten, Bernard Carpriau, Vincent Jonckheere, échevins
Christian Andries, Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Monique Froment, Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont, conseillers
Audrey Monsieur, secrétaire communale faisant fonction.

Excusés : **Steve Goeman**, conseiller, **Katrien De Taeye**, secrétaire communale.

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Deux points supplémentaires sont ajoutés :

- Motion relative au décret du 20 avril 2012 portant organisation de l'accueil de bébés et de bambins, introduite par Monsieur Didier Noltincx, Monsieur Alain Stubbe, Monsieur Roger Mertens, Madame Jeannine Sarels et Monsieur Roberto Galluccio. Ce point sera traité au point 19.
- Ratification de la désignation de la secrétaire communale faisant fonction, Madame Audrey Monsieur. Ce point sera traité en premier lieu.

SÉANCE PUBLIQUE

1. **MONSIEUR Audrey** – ratification de la désignation en tant que secrétaire communale faisant fonction : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 9 janvier 2014 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
3. Ajustement du crédit interne ordinaire 2013 : prise en connaissance : l'échevin Jonckheere commente ce point : il en est pris connaissance.
4. Adaptation du règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
5. Taxe sur les établissements économiques : l'échevin Jonckheere commente ce point.
Le bourgmestre intègre la séance.
Sur proposition de Didier Noltinx, un amendement est introduit, à savoir : adapter en page 4 du règlement-taxe le nombre de m² : remplacer 0-100m² par 0-250m². Cet amendement est rejeté par 6 voix pour (Bernard Carpriau, Alain Stubbe, Jeannine Sarels, Roberto Galluccio, Roger Mertens et Didier Noltinx), 2 abstentions (Christian Andries et Cynthia Kiss) et 16 voix contre.
Sur proposition du Collège, un amendement est introduit, à savoir : ajouter une exception au texte original de la taxe : a3 Exception pour les entreprises agricoles et horticoles : les surfaces telles que visées à l'article 2.A.2^e volet sont exonérées si et seulement si ces surfaces sont à 100 % utilisées exclusivement pour des activités purement agricoles. Cet amendement est approuvé par 21 voix pour et 3 contre (Roger Mertens, Roberto Galluccio et Jeannine Sarels).
Ce point est approuvé par 20 voix pour, 1 abstention (Bernard Carpriau) et 3 voix contre (Jeannine Sarels, Roberto Galluccio et Roger Mertens).
6. Règlement-rétribution pour les travaux des services publics sur le domaine public : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Lutte contre l'érosion au Dorekensveld utilisant un barrage de balles en bois : approbation de l'accord avec l'utilisateur du terrain, approbation de l'accord négocié sur le droit de superficie, approbation du dossier de la demande de subsides et du dossier de la demande de planification : l'échevin Carpriau commente les points 7 et 8 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Lutte contre l'érosion au Ronkel utilisant un barrage de balles en bois : approbation de l'accord avec l'utilisateur du terrain, approbation de l'accord négocié sur le droit de superficie, approbation du dossier de la demande de subsides et du dossier de la demande de planification : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Modification du règlement de roulage complémentaire : parking Rue G. Gezelle et Rue A. Rodenbach : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Modification du règlement de roulage complémentaire : passage pour piétons Avenue Reine Astrid à hauteur de l'Avenue des Nerviens : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
11. Modification du règlement de roulage complémentaire : mise en place de culs-de-sac au prolongement du Chemin d'Amelgem et au prolongement de l'Avenue J.B. Van Gysel : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Jan Verhasselt).
12. Affiliation à la centrale d'achats pour télécommunications du Gouvernement flamand : l'échevine Van der Straeten commente ce point.
Le bourgmestre quitte la séance.
Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

13. Mise en œuvre d'un système d'inscription en ligne pour l'accueil d'enfants pendant l'année scolaire et les vacances scolaires : approbation du cahier des charges et des modalités d'adjudication.
Le bourgmestre réintègre la séance.
L'échevine Van der Straeten commente ce point.
Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Règlement sur le support logistique : ajourné par le Collège et rayé de l'ordre du jour.
15. Composition de la Commission du Conseil communal Finances/BBC (cycle de politique et de gestion) : modification.
Séance tenante et par vote secret, Koen Weemaes est désigné comme président par 14 voix pour. Alain Stubbe obtient 7 voix pour. 3 abstentions sont recensées.
Du fait de la désignation de Koen Weemaes en tant que président, Wies Herpol est proposé par LW.
Didier Noltinx et Alain Stubbe sont proposés pour LB.
16. Composition de la Commission du Conseil communal de l'urbanisme et de l'environnement : modification : LB propose Roberto Galluccio et Roger Mertens.
17. Composition de la Commission du Conseil communal du patrimoine et de la mobilité : modification : LB propose Roger Mertens.
18. Composition de la Commission du Conseil communal de coopération intracommunale et intercommunale : modification : LB propose Jeannine Sarels.
19. Motion relative au décret du 20 avril 2012 portant organisation de l'accueil de bébés et de bambins: Didier Noltinx commente ce point.
La motion est rejetée par 8 voix pour (Bernard Carpriau, Jeannine Sarels, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Cynthia Kiss et Christian Andries) et 16 contre.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseiller Stubbe

Il demande quel est le pourcentage d'étrangers par nationalité à Wommel. L'échevine Lemmens répond qu'elle fera part par écrit des chiffres exacts ou du lien sous lesquels ils peuvent être trouvés.

Conseillère Sarels

Elle fait remarquer que le Wommel-info est rédigé de manière trop générale sans tenir compte des considérations d'ordre politique. Les compétences des échevins ne sont plus mentionnées non plus. Le bourgmestre répond que le Wommel-info est une publication neutre destinée à la population et non une revue de parti. Le bulletin d'information est rédigé par l'administration. Les échevins peuvent toutefois écrire un éditorial. Les compétences des échevins seront désormais mentionnées sur la première page.

Conseiller Noltinx

Il demande si des conclusions en matière de sécurité peuvent être tirées de l'attaque de Wommel Post. Le bourgmestre répond que la clôture située sur le domaine scolaire a bien fonctionné. Il

pose d'emblée la question de savoir s'il y a lieu de rehausser la clôture. Cette discussion sera menée au sein du Collège.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 7 mars 2014.

Wemmel, 4 février 2014

Par ordonnance :
La Secrétaire ff.
(s) A. MONSIEUR

Le Président
(s) R. DE VISSCHER